

Décision

Générale

modern

Décision n° 79-0387/PR/FIN autorisant une avance pour travaux a Gabode

n° 79-0387/PR/FIN

Ministère
MINISTÈRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE NA-
TIONALE

Date de publication
11 avril 1979

Numéro JO
n° 4 du 14/10/1979

Date du numéro
14 octobre 1979

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

Une avance à titre remboursable de trente millions de francs Djibouti (30 000 000 FD) pour le financement du remblaiement de Gabode sera faite par le Trésor sur ses disponibilités.